

Communiqué de Presse d'Ibuka France

Publié le 31 octobre 2024 sur le site d'Ibuka France

Eugène Rwamucyo est condamné à 27 ans de réclusion criminelle par la Cour d'Assises de Paris



Le 30 octobre 2024, la Cour d'Assises de Paris a condamné Eugène Rwamucyo à une peine de 27 ans de réclusion criminelle pour tentative en vue de commettre un génocide, génocide et crimes contre l'humanité. La première plainte à l'encontre de ce médecin rwandais (naturalisé belge), qui a notamment exercé à Maubeuge, avait été déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) en avril 2007. L'instruction aura duré 17 ans.

Arrivé en France dans les années 2000, Eugène Rwamucyo a continué à diffuser pendant de nombreuses années des thèses visant à effacer la responsabilité des génocidaires hutus, en intervenant, par exemple, lors d'un colloque organisé au Sénat à Paris en 2002.

Affilié à une constellation de groupes d'intellectuels proches du parti présidentiel (le MRND) et dans lesquels on retrouve des hommes déjà condamnés par le TPIR pour incitation directe au génocide, dont Nahimana Ferdinand et Barayagwiza Jean Bosco, respectivement fondateur de la RTLM et président du parti extrémiste CDR, Eugène Rwamucyo a notamment con-



tribué à l'élaboration d'éléments de langage à l'usage du gouvernement intérimaire et de propagande anti-tutsi. Il s'est, en outre, impliqué dans des opérations d'enfouissement des corps.

Eugène Rwamucyo a, également, organisé et participé à l'enfouissement des corps des victimes dans le but d'achever le travail des génocidaires et de dissimuler les preuves des crimes d'extermination de la minorité Tutsi.

Cette condamnation souligne le rôle déterminant de l'enfouissement des corps, qui s'inscrit dans la continuité logique d'un génocide. Ces opérations apparaissent comme le dernier acte dans le processus de dégradation de la dignité des victimes, de dénéigation de leur part d'humanité et de dissimulation des faits constitutifs du génocide des Tutsi du Rwanda.

Ibuka France se réjouit de cette victoire qui représente un pas de plus dans la lutte contre l'impunité des génocidaires et appelle à l'accélération des poursuites de ces derniers toujours présents sur le sol français : « Le temps qui passe fragilise les témoignages des rescapés, et de nombreux témoins des faits sont morts. Sans l'accroissement des moyens de la justice, le temps offrira l'impunité à plusieurs génocidaires. Seule la justice permet de lutter efficacement contre l'oubli en réintégrant symboliquement les Tutsi exterminés dans notre humanité. »

Ibuka France remercie le CPCR pour son investissement en vue de la justice. Nous remercions nos avocats et toutes les associations qui se sont constituées parties civiles à nos côtés dans ce procès et dans d'autres, ainsi que les témoins dont les dépositions ont été un vibrant hommage aux victimes, un soutien aux rescapés et une proclamation de leur foi en l'unité du genre humain.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024

Marcel Kabanda, Président



Communiqué de Presse d'Ibuka France

Publié le 31 octobre 2024 sur le site d'Ibuka France

<https://ibuka.etiennedelcambre.com/communique-de-presse-dibuka-france-6/>